

LIVRET D'ACCUEIL ÉTUDIANT

2020-2021

Bienvenue à l'Institut de Formation
en Pédiatrie-Podologie, Ergothérapie et Masso-Kinésithérapie
de Rennes



| | |
|--|----|
| MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE..... | 3 |
| BIENVENUE À L'ASSOCIATION IFPEK..... | 4 |
| SERVICES MUTUALISÉS..... | 5 |
| FORMATION EN PÉDICURIE-PODOLOGIE..... | 6 |
| FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE..... | 7 |
| FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE..... | 8 |
| VIE ÉTUDIANTE..... | 10 |
| INFORMATIONS ADMINISTRATIVES..... | 11 |
| INFORMATIONS PRATIQUES..... | 12 |

Chères étudiantes, chers étudiants,

Je vous souhaite la bienvenue, au nom de l'ensemble des équipes de l'IFPEK.

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre établissement qui est un espace unique rassemblant sur un même site à Rennes, les instituts de formation en Pédicurie-podologie, Ergothérapie et masso- Kinésithérapie. Vous bénéficierez des journées de formation en commun, des journées interprofessionnelles autour d'un projet et d'une thématique commune et d'un accompagnement individualisé.

Association solidaire en santé, l'IFPEK souhaite vous donner tous les moyens de réussir en répondant à plusieurs enjeux majeurs : une formation de qualité, l'universitarisation de nos formations, les partenariats avec les milieux professionnels et de santé, le développement des partenariats internationaux...

L'interprofessionnalité est un axe majeur de l'identité de l'IFPEK. Notre objectif est de vous former et de vous amener à l'excellence, en tant que futurs professionnels de santé que vous serez demain : en vous donnant les moyens de vous adapter et de travailler en équipe pluridisciplinaire, pour une prise en charge de la personne vulnérable, au quotidien.

Nous vous souhaitons succès dans la voie que vous avez choisie.

Bonne lecture à vous !

Cécile RIOU
Directrice Générale
Association IFPEK

MISSIONS

- Préparer et accompagner les étudiants aux Diplômes d'État en maintenant un haut niveau de formation initiale
- Favoriser des partenariats européens et internationaux
- Proposer de la formation continue, du conseil et de l'expertise pour une formation tout au long de la vie

ORGANISATION DE L'IFPEK

L'Association IFPEK est une association privée à but non lucratif Loi 1901, créée en 1973. Elle est gérée par un Conseil d'Administration composé au maximum de 15 administrateurs parmi les membres actifs de l'Association.

→ *Organigramme*

ANCRAGE TERRITORIAL

Des partenaires et des tutelles organismes d'autorisation et de contrôle qui font partie intégrante du « paysage de l'Association IFPEK » :

- L'ARS Bretagne ([Agence Régionale de Santé](#))
- La [Région Bretagne](#) qui délivre les agréments des instituts de formation
- Les Universités : [Rennes 1](#), [Rennes 2](#) et l'[UBO Brest](#)

Le renforcement d'une politique partenariale sur un territoire étendu se concrétise par le développement de la reconnaissance institutionnelle territoriale et notre capacité de réponse aux nouveaux besoins. Ceci nous permet de nous affirmer comme un partenaire reconnu voire incontournable auprès des instances politiques décisionnaires.

L'objectif est de travailler au développement de l'IFPEK sur le territoire breton avec l'étude d'ouverture d'antennes, en pertinence et en opportunité.

Ce développement doit aussi se penser dans une dimension européenne et internationale.

GAGE DE QUALITÉ

L'Association IFPEK a fait le choix dès 2001 de mettre en place une démarche qualité qui permet la reconnaissance de notre organisation par [AFAQ-AFNOR](#) avec une accréditation AFAQ ISO 9001.

L'Association IFPEK est certifiée ISO 9001 version 2015 pour toutes ses activités.



CRPD - CENTRE DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET DOCUMENTAIRES

Le CRPD propose une offre documentaire destinée aux étudiants et aux professionnels. La consultation des ressources est libre et gratuite.

L'équipe de documentalistes :

- est disponible pour accompagner et orienter les utilisateurs dans leurs recherches documentaires
- aide à la recherche bibliographique et à la mise en page de documents
- propose de la formation en recherche d'information et en bureautique

Un fonds spécialisé de qualité dans les domaines de la rééducation, réadaptation, anatomie et physiologie, appareil locomoteur, neurologie, psychiatrie, gériatrie...

➔ *En savoir +*

PÔLE FORMATION CONTINUE, PRÉVENTION EN SANTÉ

Le pôle formation continue a pour mission première l'actualisation et le développement des compétences des professionnels de santé paramédicaux, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité des soins.

Plusieurs fois dans l'année les étudiants sont conviés, aux côtés des professionnels, à participer à des soirées thématiques ou des journées d'étude consacrées à une pratique de soin ou une problématique de santé publique.

➔ *En savoir +*

Le pôle formation continue organise également des ateliers de **prévention en santé** avec l'appui possible d'étudiants de l'IFPEK (atelier habitat, équilibre, santé du dos...).

➔ *En savoir +*

PARTENAIRE ASSISTANCE SPORT ET SANTÉ - PASS

Le PASS coordonne les interventions des équipes de l'IFPEK sur de grandes manifestations sportives, de préférence sur Rennes et sa Métropole. Les étudiants, encadrés par des formateurs experts, proposent au public des soins podologiques et des massages de récupération à l'effort. Dans le cadre de sa formation, chaque étudiant pédicure-podologue et masseur-kinésithérapeute doit participer à au moins une manifestation annuelle.

➔ *En savoir +*

RELATIONS INTERNATIONALES

Depuis 2014, l'IFPEK fait partie du Consortium breton [B-Mouve](#), projet cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Erasmus +. Ce qui permet aux étudiants de solliciter des bourses Erasmus + ou des bourses « [Jeunes à l'International](#) » pour :

- Un stage professionnel
- Un séjour d'études

Qu'elle soit nationale ou internationale, la mobilité constitue un formidable instrument de formation et de promotion sociale. Outre la richesse culturelle et formative, les stages à l'international sont des instruments de citoyenneté et de solidarité. Cette mobilité constitue une valeur ajoutée dans les parcours de formation et les trajectoires professionnelles.

La Belgique, l'Espagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, le Togo, le Sénégal, les USA sont des pays actuellement partenaires. L'IFPEK est en perpétuel recherche de nouveaux partenariats.

➔ *En savoir +*



ÉQUIPE

Directeur

Gilles LE NORMAND

Équipe administrative

→ Karolina LEFAIX (remplaçante de Djidjega MAZRI) - 02 85 29 04 50 - k.lefaix@ifpek.org

→ Sandra PANICALI - 02 85 29 02 64 - s.panicali@ifpek.org

Équipe pédagogique

→ Marianne EMERAUD - 02 99 33 97 43 - m.emeraud@ifpek.org

→ Rosane FOURAGE - 02 99 33 84 52 - r.fourage@ifpek.org

→ Bernadette HASCOET-BOUTSOQUE - 02 99 33 82 37 - b.hascoetboutsoque@ifpek.org

→ Carine MENOUE - 02 99 33 81 07 - c.menou@ifpek.org

→ Bénédicte RENAUD - 02 99 33 82 37 - b.renaud@ifpek.org

Centre de soins et d'examens cliniques

→ Accueil examens cliniques - 02 99 33 29 69

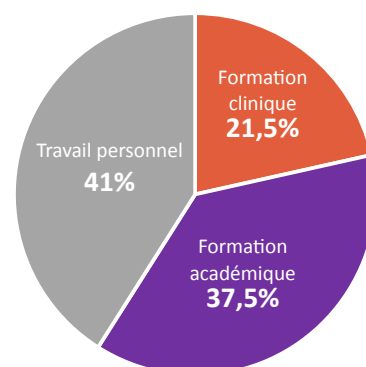
→ Accueil soins - 02 99 33 97 44

ORGANISATION DES ÉTUDES

Les études se déroulent sur 3 ans (6 semestres) selon le modèle LMD et sont basées sur l'acquisition de 10 compétences.

La formation

- est construite en **alternance** avec un temps de formation théorique et pratique à l'institut (2028 heures) et un temps de formation clinique (1170 heures) sur des terrains de stage et au sein de la clinique de l'institut.



- est structurée en **6 domaines de savoir** :

| | |
|----|--|
| 1. | Sciences physiques, médicales et biologiques |
| 2. | Sciences humaines, sociales, droit et gestion |
| 3. | Sciences et fondements de la pédicurie-podologie |
| 4. | Pratiques cliniques et thérapeutiques en pédicurie-podologie |
| 5. | Méthodes et outils de travail |
| 6. | Intégration des savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue |

Les Unités d'Enseignements (UE)

- les domaines de savoir sont organisés en 59 UE
- au cours du dernier semestre (S6), une UE optionnelle permet d'approfondir un domaine d'exercice de la pédicurie-podologie et de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

Le Diplôme de pédicure-podologue

Obligatoire pour exercer la profession sanctionnée un niveau validé par l'obtention de 180 ECTS.

ÉQUIPE

Directeur

Manfred GAUDOIS

Équipe administrative

→ Caroline HOLTZ - 02 99 59 32 87 - c.holtz@ifpek.org

→ Karolina LEFAIX (remplaçante de Djidjega MAZRI) - 02 85 29 04 50 - k.lefaix@ifpek.org

→ Caroline SGARD - 02 99 59 30 57 - c.sgard@ifpek.org

Équipe pédagogique

→ Virginie BENIS - 02 85 29 02 66 - v.benis@ifpek.org

→ Servane BOUJARD - 02 85 29 04 49 - s.boujard@ifpek.org

→ Bénédicte DUBOIS - 02 99 33 96 98 - b.dubois@ifpek.org

→ Jean-François GUICHOUX - 02 99 33 81 04 - jf.guichoux@ifpek.org

→ Pascale LE MAUFF - 02 99 59 01 23 - p.lemauff@ifpek.org

→ Patricia PELÉ - 02 85 29 02 66 - p.pele@ifpek.org

→ Véronique PERON - 02 99 59 32 89 - v.peron@ifpek.org

→ Muriel SOUBEYRAN - 02 99 59 32 90 - m.soubeyran@ifpek.org

→ Perrine SUBLETT - 02 99 33 62 63 - p.sublett@ifpek.org

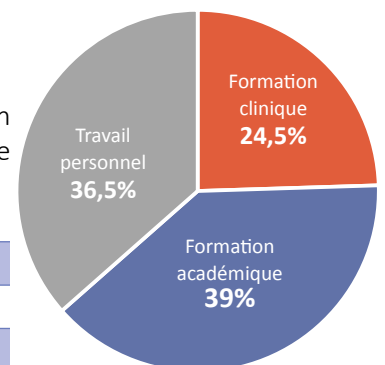
ORGANISATION DES ÉTUDES

Les études se déroulent sur 3 ans (6 semestres) selon le modèle LMD et sont basées sur l'acquisition de 10 compétences.

La formation

- est construite en alternance avec un temps de formation théorique et pratique à l'institut (2000 heures) et un temps de formation clinique (1260 heures) sur des terrains de stage.
- est structurée en 6 domaines de savoir :

| | |
|----|--|
| 1. | Sciences humaines, sociales et droit |
| 2. | Sciences médicales |
| 3. | Fondements et processus de l'ergothérapie |
| 4. | Méthodes, techniques et outils de l'ergothérapeute |
| 5. | Méthodes de travail |
| 6. | Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute |



Les + de la formation

- Une formation à l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP),
- Une formation de formateur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).
- Le Service Sanitaire Étudiant.

Les Unités d'Enseignements (UE)

- les domaines de savoir sont organisés en 49 UE
- au cours du dernier semestre (S6), une UE optionnelle permet d'approfondir un domaine d'exercice de l'ergothérapie et de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

Le Diplôme d'État d'ergothérapeute

Obligatoire pour exercer la profession, il sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 ECTS.

ÉQUIPE

Directeur

Hervé MERDRIGNAC

Équipe administrative

- Catherine BARTOLOMEI - 02 99 33 86 86 - c.bartolomei@ifpek.org
- Manuella BLANCO - 02 99 59 04 32 - m.blanco@ifpek.org
- Audrey KNOPLOCH - 02 99 33 81 82 - a.knoploch@ifpek.org

Équipe pédagogique

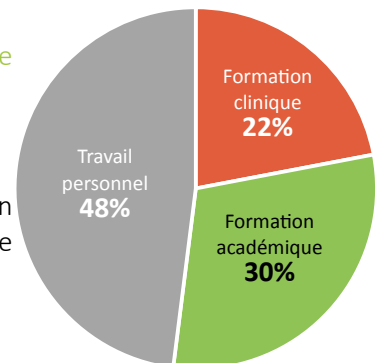
- Matthieu ARMAND - 02 85 29 02 65 - m.armand@ifpek.org
- Manon BESSETTE - 02 99 59 04 17 - m.bessette@ifpek.org
- Arnaud DAUFRÈNE - 02 85 29 04 41 - a.daufrene@ifpek.org
- Marie-Laure DESREZ - 02 99 59 01 01 - ml.desprez@ifpek.org
- Haidar DITTOO - 02 99 33 62 64 - h.dittoo@ifpek.org
- Amélie LARGET - 02 99 33 82 35 - a.larget@ifpek.org
- Elena LE COLLEN - 02 99 59 00 42 - e.lecollen@ifpek.org
- Vincent PASCAL - 02 99 33 81 05 - v.pascal@ifpek.org
- Romain PICHON - 02 99 33 82 35 - r.pichon@ifpek.org
- Hélène POULAIN - 02 85 29 02 67 - h.poulain@ifpek.org
- Olivier VICQUELIN - 02 99 33 82 35 - o.vicquelin@ifpek.org

ORGANISATION DES ÉTUDES

Les études se déroulent sur 4 ans (8 semestres) selon le modèle LMD et sont basées sur l'acquisition de 11 compétences.

La formation

- est construite en alternance avec un temps de formation théorique et pratique à l'institut (1980 heures) et un temps de formation clinique (1470 heures) sur des terrains de stage



- est structurée en **3 domaines de savoir** :

| | |
|----|---|
| 1. | Les enseignements fondamentaux |
| 2. | Sciences et ingénierie en kinésithérapie |
| 3. | Approfondissement et professionnalisation |

Les Unités d'Enseignements (UE)

- les domaines de savoir sont organisés en 32 UE
- au cours des semestres 7 et 8, une UE optionnelle permet d'appréhender les différentes étapes de la gestion de projet, de concrétiser une initiative innovante et de se préparer à être un acteur de projet efficace et d'approfondir ou enrichir sa formation.

Le Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute

Obligatoire pour exercer la profession, il sanctionne un niveau validé par l'obtention de 240 ECTS.



SECTION VIE ÉTUDIANTE

Bureau des étudiants, association sportive, tournois inter-écoles, actions caritatives ou éducatives... La vie étudiante à l'IFPEK est riche d'une grande diversité d'activités et d'acteurs. En appui du projet de formation professionnelle des étudiants, elle est la force vive de l'Association IFPEK, qui porte un grand intérêt à sa valorisation et son développement.

➔ *En savoir +*

LES BONNES PRATIQUES

Pour étudier dans de bonnes conditions, il est de la responsabilité de chacun de respecter les règles du « **bien vivre ensemble** » et d'avoir un comportement éco-responsable. Une sensibilisation au développement durable est réalisée tous les ans à la rentrée des 1^{ères} années.

➔ *Règlement intérieur*

Accès

- L'accès " Entrée principale " est une voie d'accès piétons et véhicules
- L'accès au parking (côté barrière) est uniquement autorisé aux véhicules du personnel, des vacataires et des patients

Stationnement

Il est interdit de stationner sur les bandes jaunes, situées le long de la cafétéria, entre le local à vélos et l'entrée principale. Il s'agit de zones réservées aux véhicules de secours et de pompiers.







Zones non-fumeurs et zone fumeurs

Les secteurs sont identifiés sur un plan, à savoir :

- Les zones de cheminement piétons sont considérées comme " non-fumeur ".
 - La zone " fumeurs " est strictement située sous abri, dans le prolongement de la cafétéria.
- Merci aux fumeurs de respecter ces différentes zones et de veiller à déposer les mégots dans les cendriers prévus à cet effet, et non sur le sol, dans les poubelles, les caniveaux ou les gobelets (...)
- afin que les abords des bâtiments restent propres pour le bien de tous.

➔ *Plan d'accès*

En cas de déclenchement de l'alarme : consignes d'évacuation

| | |
|---|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> • Je cesse immédiatement mon travail • Je garde mon calme et je ne cours pas • Je ferme les portes et les fenêtres |
|  | <ul style="list-style-type: none"> • Je me dirige vers l'issue la plus proche ou je suis les consignes des responsables d'évacuation (brassard jaune) |
|  | <ul style="list-style-type: none"> • Sauf si le cheminement d'évacuation est enfumé, sinistré ou enflammé : <ul style="list-style-type: none"> • je ne reviens pas sur mes pas • je ne me réfugie pas dans les étages supérieurs, ni sur les coursives • je ne reviens jamais vers l'intérieur du bâtiment |
|  | <ul style="list-style-type: none"> • Je n'utilise jamais l'ascenseur • J'aide les personnes en situation de handicap à évacuer les locaux (des chaises portatives pliables sont disponibles aux 1er et 2ème étages) |
|  | <p>En cas de présence de fumée au cours de l'évacuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • je me baisse • j'applique un mouchoir ou un linge humide sur le nez et la bouche et je respire doucement |
|  | <ul style="list-style-type: none"> • Une fois à l'extérieur, je rejoins le point de ralliement et je reste éloigné des fenêtres • J'attends l'autorisation du délégué sécurité pour réintégrer les locaux |

LE PLAGIAT

Le plagiat est un délit de contrefaçon conformément aux articles L. 335-2 et L 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

L'Association IFPEK est engagée dans une politique anti-plagiat grâce à l'acquisition d'un logiciel anti-plagiat Compilatio.net permettant l'analyse des travaux déposés par les étudiants. Une charte anti-plagiat est intégrée au règlement intérieur.

LE DROIT À L'IMAGE

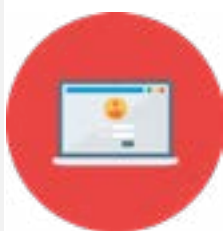
Dans le cadre de ses activités, l'Association IFPEK est amenée à utiliser des images (photographies, vidéos, bandes son). La charte "Autorisation expresse d'utilisation d'images" a pour objet de définir les règles d'utilisation de ces images, conformément à la législation en vigueur. Elle doit être signée par chaque étudiant entrant à l'IFPEK que ce dernier autorise ou non l'utilisation de son image.

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

Les règles d'utilisation des moyens outils et matériels informatiques au sein de l'IFPEK sont régies par une charte qui précise notamment les responsabilités des utilisateurs et ce conformément à la législation en vigueur. Cette charte est intégrée au règlement intérieur.

Des identifiants (personnels et non communicables) sont remis à l'étudiant sur son adresse mail personnelle lui permettant de se connecter :

- À la plateforme de cours Moodle
- À son compte office 365
- À son planning, ses notes, absences, stages (Mykomunoté)
- Au WIFI
- À son compte lecteur du centre de ressources



Il est quasiment indispensable d'avoir un ordinateur portable. Nous vous déconseillons les ordinateurs-tablettes et les Chromebook. Un disque dur d'une capacité de 250 Go minimum est préconisé.

Vous disposez sur toute la durée de vos études du pack office (compte Microsoft 365) gratuitement.



AIDES FINANCIÈRES

Bourse d'études sanitaires et sociales

Informations et dépôt des demandes sur le site de la Région Bretagne

Un code établissement vous sera communiqué par l'institut afin de pouvoir effectuer votre demande sur le site du Conseil Régional.

→ *En savoir +*

Contrat de fidélisation (uniquement pour les étudiants en masso-kinésithérapie)

Afin de répondre aux difficultés de recrutement dans les établissements de soins bretons du secteur sanitaire social et médico-social, est mis en place un dispositif visant à fidéliser les étudiants masseurs-kinésithérapeutes à l'exercice salarié.

Ce dispositif est formalisé par des conventions tripartites (Établissement, Étudiant, Région).

→ *En savoir +*

ASSURANCE

Tous les étudiants sont couverts par un contrat **responsabilité civile** souscrit par l'Association IFPEK exclusivement dans le cadre des activités de l'IFPEK y compris lors des stages.

CARTE ÉTUDIANTE

Remise en début d'année scolaire, la carte d'étudiant justifie votre inscription à l'IFPEK. Elle donne accès aux restaurants universitaires et permet d'avoir des réductions (cinéma, théâtre, ...).

CVEC - CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, **préalablement à son inscription**, son attestation d'acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

→ *En savoir +*





VENIR À L'IFPEK

Bus : C4 - N1 -14 -52 - 65 - 68 - 76 - 77 - 78 - 81 - 82 - 152ex - 168ex - 205 - 215



Métro : Arrêt Villejean Université ou arrêt Pontchaillou



Vélo : Le réseau [STAR](#) de Rennes Métropole propose un service de location de vélo. Par ailleurs, l'IFPEK dispose d'un parking à vélos.



Covoiturage : Rejoignez le groupe Facebook [IFPEK Covoiturage](#)



HÉBERGEMENT

CROUS - Centre Régional des Oeuvres Universitaires

7 place Hoche, BP 115 - 35002 Rennes Cedex

Sous conditions de ressources, certains étudiants peuvent prétendre au logement universitaire du CROUS Rennes Bretagne.

En complément de ses missions traditionnelles que sont le logement et la restauration, le CROUS offre également aux étudiants un accès à la culture.

→ [En savoir +](#)

CRIJ Bretagne - Centre Régional d'Information Jeunesse Bretagne

Le 4bis - cours des Alliés - 35000 Rennes

Centre ressource pour toutes les questions que vous pouvez vous poser relatives au logement, mais aussi aux loisirs, à la vie quotidienne, ...

→ [En savoir +](#)

Lindic.fr - city guide étudiants

Des informations sur le logement mais aussi la santé, les jobs, ...



RESTAURATION (RU)

Tous les étudiants peuvent bénéficier du restaurant universitaire. Seule la carte d'étudiant est nécessaire pour l'achat des tickets repas et en cas de contrôle.

Les moyens de paiement acceptés : espèce, carte [izly](#) (permet de payer les services et prestations du CROUS), smartphone avec l'application izly et carte bancaire.

- **RU Le métronome** (à environ 7 minutes à pied)
- **RU de La Harpe** (à environ 10 minutes à pied)

➔ *En savoir +*

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES (BU)

- [Université Rennes 2](#)

➔ *En savoir +*

- [Université de Rennes 1 BU Santé](#)

➔ *En savoir +*

SERVICE SANTÉ DES ÉTUDIANT.E.S (SSE)

- Visite médicale obligatoire en début d'année organisée par l'IFPEK
- Les étudiants ont accès à tous les services du SSE.

➔ *En savoir +*

NUMÉROS UTILES

| | |
|---|-------------------------|
| • SAMU | 15 |
| • Pompiers | 18 |
| • Gendarmerie/Police | 17 |
| • Urgences Europe | 112 |
| • SOS médecin | 36 24 ou 02 99 53 06 06 |
| • Urgences CHU Pontchaillou | 02 99 28 43 21 |
| • Urgences dentaires | 02 99 38 84 22 |
| • Pharmacie de garde | 32 27 |
| • Centre anti-poison | 02 99 59 22 22 |
| • Soutien psychologique | 06 33 47 15 64 (Rennes) |

